



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix : rapport du Secrétaire général (fin)

1. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : L'Assemblée générale est saisie de deux projets de résolution, à savoir A/39/L.6 et L.7/Rev.1.

2. J'ai été informé que des consultations intensives ont eu lieu sur le point dont nous sommes saisis. A la suite de ces consultations, l'auteur du projet de réso-

lution A/39/L.7/Rev.1 a indiqué qu'il n'insisterait pas pour que ce projet de résolution soit mis aux voix maintenant. En conséquence, l'Assemblée doit se prononcer seulement sur le projet de résolution A/39/L.6.

3. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes les délégations qui ont participé aux consultations qui ont abouti à ce résultat.

4. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/39/L.6 par consensus ?

Le projet de résolution A/39/L.6 est adopté (résolution 39/4).

La séance est levée à 11 h 15.